CERTIFICAT DE GARANTIE DE PRODUITS BIOLOGIQUES

CHUNG Jeannot
NANITAI TARO
N° de CERTIFICAT : PT202202009
GARANTI BIO PASIFIKA

VALABLE :	DU	JOUR	MOIS	ANNEE	AU	JOUR	MOIS	ANNEE
		07	04	2026		06	04	2027

En vertu de **l'ARRETE n°9356 CM** du **18 décembre 2012**, portant l'agrément du SPG BIO FETIA,
Ce certificat atteste que les produits de l'exploitation mentionnée ci-dessous sont conformes à la

NORME OCEANIENNE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ARRETE n° 1203 CM du 12 août 2011

Art 1er – En application de la loi du pays n°2011-1 LP susvisée, est approuvée, comme norme de référence en agriculture biologique pour la Polynésie française, la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) et ses procédures d'applications.

LA VALIDITE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT SUR LES PRODUITS MENTIONNES CI-DESSOUS :

TRANSFORMATION : TARO DECOUPE ET RECONDITIONNE.

La Présidente du SPG :
Mme Tiare LELOCH



SPG BIO FETIA N° TAHITI A08794 Tél : 87 35 49 35 BP 42884 PAPEETE
info@biofetia.pf
PIRAE, route de l'hippodrome avenue Tuterai Tane